

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hippolyte, tenue le 10 décembre 2025 à 17 h 30, au Centre des loisirs et de la vie communautaire, au 2060, chemin des Hauteurs.

Sont présents Monsieur le maire, Yves Dagenais, monsieur le conseiller Alain Lefièvre, monsieur le conseiller Bruno Plourde, monsieur le conseiller Serge Alarie, madame la conseillère Sonia Tremblay, formant quorum et siégeant sous la présidence du maire.

Sont absentes madame la conseillère Chantal Lachaine, madame la conseillère Rose Crevier-Dagenais.

Est également présent le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Mathieu Meunier.

2024-12-322

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Bruno Plourde, appuyé par Alain Lefièvre et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis :

- 1. ADMINISTRATION ET AFFAIRES COURANTES**
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.2 Constatation de l'avis de convocation par les membres du conseil
 - 1.3 Adoption du programme triennal d'immobilisation pour les années 2025-2026-2027
 - 1.4 Adoption du budget
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 3. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1.2 CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

Le conseil municipal constate et mentionne que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil municipal conformément au *Code municipal du Québec*.

2024-12-323

1.3 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2025, 2026 ET 2027

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 953.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil municipal doit adopter le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2025-2026-2027;

CONSIDÉRANT les orientations du conseil municipal à cet effet;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Alain Lefièvre, appuyé par Serge Alarie et résolu :

D'ADOPTER le programme triennal des dépenses en immobilisation réparties respectivement pour les années 2025-2026-2027 :

DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS	2025	2026	2027	TOTAL
Ameublement et équipement de bureau	60 750 \$	289 200 \$	32 500 \$	382 450 \$
Bâtiments	-	100 000 \$	65 000 \$	165 000 \$
Environnement	80 500 \$	50 000 \$	55 000 \$	185 500 \$
Infrastructures routières et autres infrastructures	4 503 070 \$	2 360 000 \$	2 100 000 \$	8 963 070 \$



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

Machinerie, outillage et équipement divers	-	300 000 \$	-	300 000 \$
Réseau de drainage	125 000 \$	130 000 \$	135 000 \$	390 000 \$
Sécurité communautaire	36 185 \$	4 000 \$	-	40 185 \$
Sécurité incendie	770 000 \$	-	-	770 000 \$
Terrains	-	1 000 000 \$	-	1 000 000 \$
Véhicules	512 000 \$	294 500 \$	-	806 500 \$
Bâtiments – Parcs et espaces verts	169 500 \$	1 575 700 \$	-	1 745 200 \$
Bâtiments – Voirie	6 500 000 \$	-	-	6 500 000 \$
Infrastructures – Parcs et espaces verts	5 031 892 \$	50 000 \$	10 000 \$	5 091 892 \$
Total des dépenses	17 788 897 \$	6 153 400 \$	2 397 500 \$	26 339 797 \$

SOURCES DE FINANCEMENT	2025	2026	2027	TOTAL
Dettes à l'ensemble des contribuables	7 349 336 \$	3 721 401 \$	1 556 201 \$	12 626 938 \$
Dettes à une partie des contribuables	818 683 \$	-	-	818 683 \$
Subvention service de la dette	2 875 667 \$	203 640 \$	203 640 \$	3 282 946 \$
Subvention comptant	4 122 186 \$	665 159 \$	475 159 \$	5 262 505 \$
Excédent accumulé	785 000 \$	1 000 000 \$	-	1 785 000 \$
Contribution promoteur	80 000 \$	-	-	80 000 \$
Fonds de parc et terrains de jeux	1 163 004 \$	50 000 \$	10 000 \$	1 223 004 \$
Fonds de roulement	481 107 \$	405 000 \$	45 000 \$	931 107 \$
Paieement comptant	113 915 \$	108 200 \$	107 500 \$	329 615 \$
TOTAL	17 788 897 \$	6 153 400 \$	2 397 500 \$	26 339 797 \$

Vote pour : Alain Lefièvre, Serge Alarie et Yves Dagenais.

Votre contre : Bruno Plourde et Sonia Tremblay.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2024-12-324

1.4 ADOPTION DU BUDGET

Il est proposé par Bruno Plourde, appuyé par Serge Alarie et résolu :

D'ADOPTER, pour l'année 2025, les prévisions budgétaires au montant de 23 835 652 \$:

REVENUS	BUDGET 2025
Taxes	17 785 650 \$
Paieements tenant lieu de taxes	158 330 \$
Imposition de droits	2 495 640 \$
Transferts	1 842 100 \$



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

Autres sources de revenus locales	1 553 932 \$
Total des revenus	23 835 652 \$

CHARGE	BUDGET 2025
Administration générale	3 406 525 \$
Sécurité publique	4 941 329 \$
Transport	6 070 517 \$
Hygiène du milieu	3 763 359 \$
Aménagement, urbanisme	741 067 \$
Loisirs et culture	2 648 695 \$
Frais de financement	627 860 \$
Amortissement	3 826 414 \$
Total des charges	26 025 766 \$

ÉLÉMENTS DE CONCILIATION À DES FINS FISCALES	BUDGET 2025
Immobilisations	(3 826 414) \$
Remboursement de la dette	895 050 \$
Affectations – activités d'investissements	115 000 \$
Affectations – excédent accumulé affecté	500 000 \$
Affectations – réserves financières	143 580 \$
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	(17 330) \$
Total des éléments de conciliation à des fins fiscales	(2 190 114) \$

Vote pour : Serge Alarie, Alain Lefièvre et Bruno Plourde.

Vote contre : Sonia Tremblay

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'est tenue de 17 h 30 à 18 h 36 au cours de laquelle les sujets suivants ont été abordés :

- Heure prématurée de la séance;
- Taux au 100 \$ de l'évaluation municipale;
- Projection budgétaire de fin 2024;
- Montant affecté aux changements climatiques;
- Comparaison de la dette avec des municipalités sans services d'égout et d'aqueduc;
- Montant affecté au Fonds vert;
- PTI versus budget;
- Montant affecté aux routes;
- Plan de développement;
- Montant de 500 000 \$ affecté au Fonds de roulement.

2024-12-325

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par Bruno Plourde et appuyé par Serge Alarie et résolu :



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

DE LEVER l'assemblée à 18 h 37.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

Yves Dagenais, maire

Je, soussigné, certifie que chacune des résolutions consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hippolyte à sa séance tenue le 10 décembre 2024.

Matieu Meunier, directeur général et greffier-trésorier